



Reflets de la vie municipale à **Ruhans**

Décisions diverses prises au conseil

1/ Zonage d'assainissement

Le précédent Conseil avait renoncé à la mise en place de l'assainissement collectif sur le centre bourg en raison d'un coût beaucoup trop important.

Monsieur le Préfet a souhaité que soit relancée la procédure dans son intégralité. Le Cabinet Géoprotech qui avait en charge le dossier a rendu son rapport qui prévoit que toute la commune soit en assainissement non collectif.

Le Conseil a approuvé ce zonage à l'unanimité. La Communauté de Communes qui a la compétence ANC (Assainissement Non Collectif), va donc prochainement délibérer à son tour pour prendre un arrêté prescrivant la mise en enquête publique du zonage et recruter un commissaire enquêteur.

L'enquête publique durera un mois, dès que les dates précises seront connues, une communication sera assurée.

2/ Mise aux normes accessibilité

Tout Etablissement Recevant du Public est théoriquement soumis à l'obligation d'accessibilité au 01/01/2015.

Suite à un rapport d'une sénatrice qui faisait le constat que l'objectif ne serait pas atteint, le gouvernement par une loi du 10/07/2014 et des textes d'application du 4 Novembre et 8 Décembre 2014 a fixé de nouvelles échéances.

Pour les établissements non accessibles, il convient de déposer pour le 26 Septembre 2015 au plus tard, un Agenda d'Aménagement Programmé (Ad'AP). Cet agenda doit préciser le patrimoine concerné et son analyse, les travaux envisagés et leur financement, leurs programmations dans le temps en sachant qu'ils peuvent s'étaler sur une période maximum de 1 à 3 ans.

Tout propriétaire qui n'aura pas déposé d'Ad'AP à la date du 27 septembre sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 225 000 €.

Le mot du Maire

Après la rentrée des classes, le Conseil Municipal a fait la sienne le 4 Septembre avec un ordre du jour assez copieux : assainissement, eau, assiette des coupes, recrutement de la secrétaire de mairie, mise aux normes accessibilité...

Tous ces points sont détaillés dans ce bulletin.

Je reviendrai ici uniquement sur la mobilisation engagée par l'Association des Maires de France pour défendre les communes.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, les dotations financières de l'Etat connaissent une baisse drastique - 30 % de 2014 à 2017. Parallèlement, les communes doivent assurer financièrement, de plus en plus, de missions assurées préalablement par l'Etat. Le dernier exemple en est l'instruction des documents d'urbanisme qui était assurée par les services de l'Etat, et qui est transférée aux communes. Ces dernières n'ayant pas les compétences et les moyens pour le faire, elles doivent avoir recours à des cabinets spécialisés. En Haute-Saône, Ingenerie 70 assurera ce rôle pour les communes qui le souhaitent, mais ce service sera naturellement payant : 300 € par exemple, pour un permis de construire.

Ce coût sera supporté par la commune et non l'usager. Cela contraindra probablement, la municipalité à augmenter la taxe d'aménagement qui était fixée au taux minimum de 1 %.

Le Conseil a donc adopté une délibération de protestation contre les baisses de dotations proposée par l'AMF (l'Association des Maires de France) et qui a déjà été reprise par près de 18 000 communes.

Une journée de mobilisation aura lieu le 19 Septembre avec diverses initiatives sur tout le territoire, un rassemblement des maires de Haute-Saône aura lieu l'après-midi à Vesoul. Une pétition à destination de tous les citoyens est en ligne sur intranet sur le site www.change.org, www.jaimemacommune.com, je vous invite à la signer.

Serge GIRARD

Le Conseil avait retenu au printemps le Cabinet d'architectes Rochet-Blanc, nous avons travaillé de concert durant l'été pour aboutir à un projet de restructuration totale de la Mairie, avec la salle des fêtes et le garage attenant.

L'entrée par la porte actuelle n'étant pas aménageable pour permettre l'accès handicapé, une ouverture sera créée derrière sous le préau.

Les locaux d'archives et du cadastre deviendront la salle d'accueil du public et un bureau.

La salle actuellement occupée redeviendra une salle de réunion pour le Conseil.

Il faudra décaper la rampe d'accès sur le côté, ainsi que sous le préau, pour se mettre au niveau actuel de la Mairie.

Les autres surfaces seront surélevées pour être toutes au même niveau.

Dans l'actuel garage attenant sera créé un espace cuisine pour la salle des fêtes et des WC handicapés.

Ce sera donc aussi l'occasion de remplacer les radiateurs à gaz actuels qui ne sont plus aux normes par un plancher chauffant basse température.

Dans les travaux, il est également prévu une mise aux normes du bâtiment en assainissement individuel.

Des travaux importants étaient nécessaires, le choix a donc été fait de transformer ces contraintes en opportunités pour transformer l'intégralité des surfaces et les rendre plus accueillantes et fonctionnelles.

Le coût des travaux et équipements sera de l'ordre de 140 000 € HT .

Le Conseil a autorisé le Maire à déposer ce projet en Préfecture et à solliciter les subventions des différents financeurs :

- Département : le Conseil Départemental a prorogé en 2016 sa politique en faveur du handicap en doublant son taux de subvention qui était de 20 % initialement et qui passe donc à 40 %.
- Etat en 2015, l'Etat avait aussi fait un effort dans ce domaine, nous espérons qu'il sera poursuivi l'année prochaine.
- Crédits parlementaires : une demande va être faite auprès de notre député.

Globalement, nous espérons obtenir un financement à hauteur d'environ 50 % de la dépense totale (certaines dépenses ne sont pas éligibles). Les travaux sont programmés après réponse des financeurs, donc pas avant l'été 2016. Il faut souligner que des travaux moins importants

seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du parking en contrebas du cimetière pour permettre l'accès handicapé à ce dernier et à l'église. Leur coût sera de l'ordre de 15 000 € HT.

3/ Recrutement secrétaire

La secrétaire qui a été embauchée le 01/07/2015, Mme Valérie Gruet, ayant donné toute satisfaction, sur proposition du Maire, le Conseil a décidé de l'embaucher en CDD pour une durée de 3 ans comme le prévoit la réglementation de la fonction publique territoriale.

4/ FPIC

Derrière ce sigle se cache un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune de Ruhans s'est vue attribuer la somme de 475 €. Depuis plusieurs années, le FPIC est reversé à la CCPR pour contribuer au financement du haut débit (9€/habitant).

Le Conseil a donc décidé pour 2015 de maintenir cette pratique et donc, de reverser cette somme à la communauté de communes.

5/ Forêt

- Saison 2015/2016

La vente est programmée le 21 Septembre , sont concernées les parcelles 8- 29 et 47 - 23.

Pour l'affouage de cette année, à ces 4 coupes s'ajoute la 37 en éclaircie.

Cela représentant un volume de bois important, supérieur aux 30 stères maximum autorisés par la réglementation. Aussi, le Conseil a décidé de vendre en bloc les coupes 8 et 37 qui étaient, par ailleurs, les plus difficiles à exploiter.

- Assiettes des coupes 2016/2017

Seront concernées, les coupes 9 - 32 - 41 en amélioration, la 40R en régénération et la 1 en éclaircie.

Le Conseil a décidé de ne pas modifier le montant de la taxe d'affouage qui reste fixe à 35 €. Vous trouverez, ci-joint, dans ce journal, la fiche d'inscription à retourner **pour le 6 Octobre 2015.**

Par contre, le Conseil a décidé d'appliquer à compter du mois de Septembre de cette année le tarif des menus produits en forêt domaniale préconisé par l'ONF.

Ce tarif prévoit, notamment, la perception d'une taxe de 10 € are par mois pour le stockage du bois ou le dépôt de matériaux sur les emplacements communaux de dépôt.

Je rappelle que tout stockage sur ces zones doit faire l'objet d'un accord préalable de la Mairie.

Suite à une réorganisation de l'ONF et à de nouvelles suppressions d'emplois, un redécoupage des zones de triage va probablement se mettre en place rapidement.

M. Ermoli qui avait en charge ce secteur devrait, hélas, nous quitter. J'ai fait un courrier au responsable de l'ONF pour déplorer cette initiative faite sans aucune information des communes concernées.

Nous avons établi une collaboration étroite et fructueuse avec M. Ermoli qui connaissait parfaitement nos coupes.

Ce travail sera à reprendre avec son successeur qui découvrira le secteur. J'invite donc tous les affouagistes à une certaine vigilance sur le respect du règlement d'affouage, il n'est, en effet, pas certain que le nouveau garde ait la même souplesse d'appréciation que son prédécesseur.

6/ Information diverses

- Révision listes électorales :

Pour les élections régionales de Décembre, il est encore possible de s'inscrire sur les listes jusqu'au 30 Septembre 2015.

Pour s'inscrire pour 2016, les demandes doivent parvenir du jeudi 1^{er} Octobre au jeudi 31/12/2015.

- TAD

Il s'agit du transport à la demande. Ce service a été repris par la CCPR depuis 2013. Il fonctionne les mercredis et jeudis matin des semaines impaires. Toute personne âgée de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap peut demander à bénéficier de ce service à condition de le réserver avant le mardi midi. Le minibus vient chercher la personne à son domicile et l'emmène jusqu'à Rioz à l'adresse souhaitée. Le coût du trajet est de 2 € (2 € Aller – 2 € Retour).

A côté de ce service qui va continuer à fonctionner, sont créées 7 lignes « virtuelles » au départ des communes du secteur et à destination de Rioz ou Voray à des horaires concordant avec les bus GINKO qui seront ouvertes à tous (- 12 ans : accompagnement adulte obligatoire).

L'adhésion au service est obligatoire, le fonctionnement aura lieu les jours des semaines impaires, il faudra retenir la veille avant 12 heures, le coût du trajet est de 2 € et le prise en charge des personnes a lieu aux arrêts de bus.

Pour notre commune, le jour de passage sera le mercredi matin des semaines impaires.

Le départ a lieu à Millaudon à 7 h 38, Ruhans Mairie 7 h 40 – La Villedieu – 7 h 43 – Marloz – 7 h 46 – Anthon – 7 h 49 – Rioz – 7 h 53.

Le retour a lieu au départ de Rioz à 13 h 02 avec arrivée à Ruhans Mairie à 13 h 14.

J'ai parlé de ligne « virtuelle » car le bus ne passera pas systématiquement, la réservation la veille étant obligatoire, il ne circulera que s'il y a au moins une demande.

La ligne de Ruhans débutera semaine 47, une réunion publique aura lieu semaine 45 en Mairie de Ruhans à une date et des horaires qui vous seront précisés prochainement.

Il s'agit là d'un essai, le service pourra évoluer à l'avenir en fonction des besoins constatés.

- Site internet de la commune :

En vous connectant sur « mairie-ruhans.fr », vous avez accès à toutes les informations concernant la vie communale et pouvez faire un certain nombre de demandes.

Plus vous serez à vous connecter, plus le site sera référencé sur Google.

- Défense incendie

La commune vient, comme chaque année, de faire vérifier son parc d'extincteurs. J'en profite pour rappeler leur implantation en cas de besoin :

- Millaudon : attention un changement d'implantation a lieu, il est maintenant installé dans le garage ouvert de M. et Mme PELCY Raymond.

- La Villedieu : il se situe à l'entrée du hangar de M. Bonjour Maurice.

- Ruhans centre : dans le couloir d'accès à la Mairie et la salle des fêtes.

- **Travaux eau potable**

L'entreprise SBM a commencé les travaux sur la partie entre Ruhans et La Villedieu.

L'entreprise Demoulin devrait prochainement attaquer l'interconnexion avec Aubertans.

Des délais d'approvisionnement des tuyaux, plus longs que prévus, retardent le démarrage du chantier.

L'interconnexion terminée, l'entreprise Demoulin réalisera les travaux sur le réseau de Ruhans.

